

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- ▶ **Relire** attentivement la confirmation d'inscription,
- ▶ Porter au **stylo rouge** les **éventuelles modifications** (état-civil, adresse, ...)
- ▶ **Dater et signer** la confirmation d'inscription dans la case prévue à cet effet, en bas à droite,
- ▶ **Envoyer** au Rectorat la **confirmation d'inscription signée avec les justificatifs**, par voie postale (*en recommandé avec avis de réception, de préférence*) **avant le :**

Pour le CAP et la MC3 : le 30 novembre 2022

sous peine d'annulation de votre candidature, à l'adresse suivante :

**Rectorat (DEC 7)
BP 72616
44326 NANTES CEDEX 3**

Tout candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie d'une pièce officielle d'identité - Si vous êtes de nationalité française et avez moins de 25 ans : certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
Candidat se présentant à un CAP	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez moins de 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen, un document justifiant de : <ul style="list-style-type: none"> ○ votre durée d'enseignement dispensée par votre centre de formation ○ votre durée de formation en entreprise
Candidat se présentant à une Mention Complémentaire (MC)	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du diplôme requis pour entrer en formation et attestation de formation à la mention complémentaire ou - Attestation d'emploi (3 années d'expérience dans le domaine professionnel en rapport avec la spécialité présentée)
Candidat ayant déjà présenté un examen	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie de votre dernier relevé de notes si vous sollicitez des bénéfices ou des reports. - Photocopie du diplôme de l'examen donnant droit à dispense(s), si vous sollicitez des dispenses. Dans le cas d'une demande de dispense de l'épreuve de langue vivante, joindre en plus la photocopie du relevé de notes
Épreuve d'EPS	<ul style="list-style-type: none"> - Les candidats autres que scolaires et apprentis peuvent choisir, au moment de l'inscription, d'être dispensés d'EPS. S'ils font le choix d'une inscription, toute absence non justifiée aux épreuves est éliminatoire.
Candidat présentant un handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter le site www.ac-nantes.fr > Scolarité/Etudes/Examens > Examens et Résultats > aménagements d'épreuves
CAP Pâtissier	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'expérience professionnelle ou de stage (cf. modèle sur : www.ac-nantes.fr) - Contrat de travail ou convention de stage
Assistant(e) Maternel(le) (EP1A et EP3 du CAP AEPE)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'agrément d'assistant(e) maternel(le) - Attestation de l'employeur (cf : page 4 de la note d'information assistant(e) maternel(le) EP1A - EP3 du CAP AEPE)
R408 - Attestation d'échafaudages de pied	<p>CAP : Couvreur, Marbrier du bâtiment et de la décoration, Menuisier aluminium-verre, Métiers du plâtre et de l'isolation, Métallier, Tailleur de pierre, Charpentier bois, Constructeur bois, Menuisier installateur, Maçon, Construction d'ouvrages en béton armé, Peintre applicateur de revêtement</p> <p>MC3 : Zinguerie</p>

Les candidats individuels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la qualité d'élève, d'apprenti ou de stagiaire de la formation continue, ne sont pas couverts en cas d'accident lors des épreuves d'examens. Il leur est vivement conseillé de contracter une assurance.

Les **référentiels des examens** sont disponibles sur le site eduscol.education.fr (cliquez sur « Scolarité et parcours de l'élève », puis « diplômes professionnels »).

Pour toute question concernant ces inscriptions, vous pouvez :

- Adresser un courrier électronique à l'adresse dec.cap.mc3@ac-nantes.fr
- Appeler le 02 40 37 37 85